

infatigable, des témoins contre cet accusé, quoiqu'on ait paru se faire un triste point d'honneur de ne pas échouer dans la première action intentée pour crime de lèse-nation, on n'a pas entendu une déposition d'où il résulte la plus légère preuve contre le prisonnier.

Le seul reproche à faire à M. Mounier, c'est d'avoir voulu commencer la constitution par la déclaration *des droits de l'homme*; il déplore aujourd'hui bien amèrement une si haute imprudence. „ C'étoit, dit un judicieux „ critique, perdre bien mal-à propos un tems „ précieux. Eh ! quel moment choisissoit-il pour „ avertir les hommes de leurs droits prétendus ? Le moment où d'un bout du royaume „ à l'autre, ils se portoit aux plus affreux „ excès de la licence ; lorsqu'on brûloit les „ châteaux des nobles, lorsqu'on pendoit les „ citoyens ; quand la France étoit la proie des „ brigands & des assassins ; lorsqu'une populace furieuse n'avoit plus aucun frein, avoit „ secoué toute espèce de joug ; lorsque tous „ les droits étoient violés, tous les tribunaux „ fermés, toutes les loix anéanties : c'est alors „ que son indiscrete politique autorise en quelque sorte par une déclaration équivoque les „ séditions & l'anarchie ; c'est alors qu'elle „ consacre & bénit, pour ainsi dire, le fer „ dont le bras des mutins est armé ; c'est alors „ qu'elle crie à ces insensés, que tous les hommes „ sont égaux, c'est-à-dire, suivant leur manière „ de voir, qu'ils n'ont plus de supérieur ; qu'ils „ sont affranchis de tous égards, de toute autorité ; qu'ils peuvent insulter impunément „ ceux qu'ils avoient coutume de respecter ; „ c'est alors qu'elle déclare hautement que les „ hommes sont libres de dire & de faire tout